

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-004-15893/24/BM

■ Demande de subvention à l'Ademe "Ensemble pour une restauration collective durable"

88887

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence et le PETR du Pays d'Arles co-pilotent depuis 2016 une démarche stratégique et opérationnelle d'élaboration commune d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle des Bouches-du-Rhône. Depuis juillet 2021, le PAT a développé une mission spécifique sur la restauration collective durable. Ce réseau intitulé « Nos cantines durables » accompagne les 121 communes du territoire vers une restauration collective plus durable. Financé par le programme France Relance à hauteur de 80% des dépenses, ce programme a permis l'embauche d'un agent à plein temps ainsi que 130 jours d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Depuis 2021, les actions menées ont permis de :

- Former 750 agents représentant 60 % des communes, lors d'une quarantaine d'événements ; l'animation de ce réseau permet d'accompagner les acheteurs publics pour atteindre les objectifs de la Loi EGALIM, de mettre en place des ateliers de cuisine, des rencontres de fournisseurs, des journées d'échanges, de partager et essayer les bonnes pratiques.
- Accompagner individuellement 26 collectivités, grâce à la mise à disposition d'une AMO dans le cadre de l'appel à projet Nos Cantines Durables. Différents thèmes abordés : aide à la rédaction des marchés publics de denrées, sourcing de produits locaux, lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Informer et sensibiliser sur l'agriculture et l'alimentation durable : vidéos, livret pédagogique...
- Coordonner des expérimentations de mutualisations de commandes groupées pour acheter des produits locaux.

Pour la poursuite et l'amplification de cette mission sur la période 2024-2027, les co-pilotes du PAT sollicitent deux financements :

- Un dossier FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) « Coopération et filières » déposé le 28 juillet 2023 auprès de la région SUD par le PETR du Pays d'Arles en tant que chef de file, en co-pilotage avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Un dossier ADEME – qui fait l'objet de la présente délibération- dans le cadre des « Actions en faveur de la transition écologique », avec la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que chef de file, en co-pilotage avec le PETR du Pays d'Arles.

Cette demande de subvention ADEME a pour objectif de déployer la mission en la dotant de moyens d'animation et humains supplémentaires (1 ETP partagé entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le PETR du Pays d'Arles).

L'objectif de ce projet est de :

- Renforcer l'existant en poursuivant l'accompagnement collectif et individuel des 121 collectivités du Projet Alimentaire Territorial vers une restauration collective durable, et se tourner vers d'autres acteurs de la restauration collective (médico-social, restauration d'entreprise).
- Etudier la faisabilité et déployer le cas échéant des outils et des solutions facilitant la massification de la commande en produits locaux et durables.
- Coordonner des projets de mutualisation de matériel (transformation des produits bruts) en restauration collective.
- Faire du PAT le coordinateur des dynamiques « Restauration Collective Durable » à l'échelle du territoire départemental et régional.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de l'ADEME et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 235 218 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	TAUX	MONTANT
Financement externe		
ADEME « Actions en faveur de la transition écologique »	70%	164 653 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	22%	52 924 euros
PETR du Pays d'Arles	8%	17 641 euros
TOTAL	100%	235 218 euros

Avec un autofinancement réparti comme suit pour le Métropole Aix-Marseille-Provence :

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
PRESTATION	2 858 €	5 716 €	5 716 €	2 858 €	17 149 €
RH	5 963 €	11 925 €	11 925 €	5 963 €	35 775 €
TOTAL	8 821 €	17 641 €	17 641 €	8 821 €	52 924 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° AGRI 005-9906/21/CM du Conseil de la Métropole du 22 avril 2021 du Conseil de la Métropole approuvant la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et renouvellement de la convention de co-pilotage ;
- La délibération n° FBPA 042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Ensemble pour une restauration collective durable ».

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La recette correspondante sera constatée au budget Principal, de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 74, nature 747888, fonction 6312.

La recette relève de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel » de la sous-politique « Agriculture, alimentation » et du programme « Alimentation » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8AGRI ».

Les crédits et recettes liés au salaire sont inscrits sur le budget RH et feront l'objet d'une délibération en juin 2024.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE